

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514_CCD13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Publication : 21/05/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE,

Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération du 14 mai 2024, par laquelle le Conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du 14 mai 2024, par laquelle le Conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe eau potable,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement, les ajustements suivants sont proposés :

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 2 482 202 €
- Ajustement budgétaire au chapitre 011 de 350 000 € au titre de provisions
- Ajustement du chapitre 65 au titre des admissions en non-valeur pour 88 717 €
- Ajustement du chapitre 67 au titre annulations de titres sur exercice antérieur pour 100 000 €
- Ajustement du chapitre 68 pour 100 000 € (provisions pour impayés)
- Inscription d'un virement à la section d'investissement de 1 843 485 € qui passe de 28 516 € à 1 872 001 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 2 482 202 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 985 078 € en dépenses d'investissement

- Inscription au compte 1068 de la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement pour 1 529 747 €
- Inscription des restes à réaliser en dépenses pour 8 404 520 € et en recettes pour 7 859 850 €
- Inscription d'un virement de la section de fonctionnement de 1 843 485 € qui passe de 28 516 € à 1 872 001 €
- Ajustements au chapitre 16 : diminution de l'emprunt d'équilibre de – 1 843 484 € qui passe de 8 043 484 € à 6 200 000 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe eau potable s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 9 389 598 €.

DM n°1 - Budget Annexe Eau Potable Loire Forez 2024
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		2 482 202
611	011	Ajustement des prévisions au chapitre 011 ligne pour équilibre budgétaire	350 000	
6542	65	Ajustement des prévisions au chapitre 65 Créances éteintes	88 717	
673	67	Ajustement des prévisions au chapitre 67 Annulations sur exercice antérieur	100 000	
6815	68	Ajustement des prévisions du chapitre 68 Provisions	100 000	
023	023	Virement à la section d'investissement	1 843 485	
TOTAL			2 482 202	2 482 202

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Déficit d'investissement reporté	985 078	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		1 529 747
		Restes à réaliser	8 404 520	7 859 850
021	021	Virement de la section de fonctionnement		1 843 485
1641	16	Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 8 043 484 € à 6 200 000 €) Emprunts en euros		-1 843 484
TOTAL			9 389 598	9 389 598

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe eau potable pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,